

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Retiré

**AMENDEMENT**

N° II-AC499

présenté par  
M. Croizier**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	100 000 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	100 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
<b>TOTAUX</b>	100 000 000	100 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préserver la totalité des 1645 postes d'enseignants supprimés dans le second degré public pour 2026.

Si la baisse de la démographie scolaire est une réalité, elle est aussi une opportunité pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions d'enseignement des professeurs. Ce sont les enseignants qui peuvent résoudre les difficultés de l'école.

Pour se conformer aux exigences de la loi organique relative aux lois de finances, , il diminue les crédits, en autorisation d'engagement et crédits de paiement pour un montant de 100 000 000, du programme – Soutien à la politique de l'éducation nationale – en son action « Logistique, système d'information, immobilier » (action 08) pour les réinjecter dans le programme – Enseignement scolaire public du second degré – en son action « Enseignement en collège » (action 01)